

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.		Date d'inspection Le 15 septembre 2026	
Nom de l'établissement Academie PowerPlay Academy Moncton Campus 1		Numéro de permis 2019498	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	16 oct. 2026	
Commentaires: La mentore en assurance de la qualité vérifie les dossiers des employées. La mentore en assurance de la qualité constate dans un dossier que le certificat de RCR est expiré depuis le mois de mai. Une copie d'un certificat de RCR valide doit être conservée dans le dossier du personnel. L'administratrice doit s'assurer que tous les employés possèdent un certificat de RCR valide. Entre-temps, jusqu'à l'obtention de ce certificat, l'employée ne peut pas être seule avec les enfants.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	22 sept. 2026	
Commentaires: Durant la vérification de 10 dossiers d'enfants, il a été constaté que, dans un dossier, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du médecin de famille n'étaient pas indiqués. La mentore en assurance de la qualité a rappelé à l'administratrice que chaque dossier d'enfant doit contenir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du médecin de famille.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	22 sept. 2026	
Commentaires: Durant la vérification de 10 dossiers d'enfants, il a été constaté que, dans un dossier, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de deux personnes à contacter en cas d'urgence n'étaient pas inscrits. La mentore en assurance de la qualité a rappelé à l'administratrice que chaque dossier d'enfant doit contenir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de deux personnes à contacter en cas d'urgence.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	16 oct. 2026	
Commentaires: La mentore en assurance de la qualité vérifie les dossiers des employées. La mentore en assurance de la qualité constate dans un dossier que le certificat de RCR est expiré depuis le mois de mai. Une copie d'un certificat de RCR valide doit être conservée dans le dossier du personnel. L'administratrice doit s'assurer que tous les employés possèdent un certificat de RCR valide. Entre-temps, jusqu'à l'obtention de ce certificat, l'employée ne peut pas être seule avec les enfants.			

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de renouvellement. Malgré la présence de seulement trois enfants d'âge scolaire, la mentore en assurance de la qualité a tout de même pu vérifier toutes les salles de classe, les jeux extérieurs ainsi que la période du dîner. Elle a également pu confirmer l'arrivée des éducatrices afin d'assurer le ratio lorsque les autres enfants reviennent de l'école. La mentore en assurance de la qualité a une discussion avec l'administratrice concernant la documentation et la planification dans les salles de classe. La documentation et la planification ont été observées, mais certaines dates sont manquantes ou la documentation est rangée à plusieurs endroits. L'administratrice confirme que les éducatrices partent avec les planifications. La mentore en assurance de la qualité recommande de trouver un système afin de s'assurer que toutes les classes ont leur documentation et leur planification. La mentore en assurance de la qualité communiquera avec l'agente pédagogique afin d'effectuer un suivi auprès de la garderie.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 16 septembre 2026

Date

original signé par
Martine Macaque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"